



Présentation du SMTCO :

(Syndicat mixte transport – type SRU)

Genèse - Missions - Ressource : VT additionnel Réalisations- Retour d'expérience

ATELIER ORT Picardie :
Les syndicats mixtes transport type SRU : l'exemple de l'Oise
- NOYON – 8 septembre 2009 –



La création du Syndicat Mixte des Transports collectifs de l'Oise (SMTCO) a été autorisée par arrêté préfectoral du 21 novembre 2006 et la séance constitutive a eu lieu le 4 décembre 2006, soit 1 an après le DOB du CG 60 lançant l'initiative de sa création :

Son périmètre de compétence = tout le département de l'Oise (800 000 habitants)

- Il regroupe les treize Autorités Organisatrices de Transport (AOT) qui ont choisi de travailler ensemble pour le développement des transports collectifs dans l'Oise :

le CG60, la Région Picardie, les 3 Agglomérations urbaines les plus importantes (Beauvais, Compiègne, Creil : 80 à 70 000 hab/ Agglo), 2 Communautés de communes (35 000 hab), et 6 communes.

- Il permet d'abolir les frontières administratives pour coordonner les différents réseaux de transport sur un territoire suffisamment étendu (le département)
- et favoriser l'intermodalité (combinaisons train/car/bus)



La création du Syndicat Mixte des Transports collectifs de l'Oise (SMTCO) est le résultat de 4 facteurs cumulatifs favorables :

- **Un porteur du projet** : le CG 60, initiateur du projet, qui a mené la négociation sur les statuts, avec ses partenaires potentiels.
- **Un outil juridique prévu par le législateur** : le syndicat mixte transport, établissement public administratif, créé par la loi SRU du 13/12/2000 = outil de coopération entre AOT.
- **Une ressource nouvelle** : le versement transport additionnel VTA- article L. 5722-7 du CGCT (créé par la loi SRU du 13/12/2000), spécifiquement prévu pour les Syndicats mixtes transport. À ne pas confondre avec le VT urbain.
- **Un contexte favorable** : le développement durable



Un contexte : LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre européen, l'Etat français s'est engagé à diminuer de 20% les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020.

Des collectivités locales se sont mobilisées pour adopter des mesures concrètes en faveur du développement durable.

Dans l'Oise, le Conseil Général de l'Oise a adopté très tôt en décembre 2005 un agenda 21, avec notamment pour objectif (action 29) de développer l'usage des transports collectifs à la place de la voiture individuelle en solo, source de pollution, de congestion à l'entrée des villes, de problèmes de stationnement.

Le Conseil Général de l'Oise a proposé à cet effet dès 2005 à ses partenaires de créer un syndicat mixte de transports (type SRU) comme outil de coordination et comme source de financement pour répondre aux enjeux.

Tous les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle sont donc encouragés : transports collectifs, covoiturage, autopartage, modes doux.



Un constat : LE PHENOMENE DE PERIURBANISATION DANS L'OISE

Toutes les études le montrent :

(Etude MVA sur l'inter-territoire « Le Grand Beauvaisis » ;
Etude TRANSORCO sur le département de l'Oise)

L'échelle des déplacements quotidiens (domicile-travail-études) dépasse les limites de la ville et de l'agglomération, elle s'étend vers les zones périurbaines et rurales

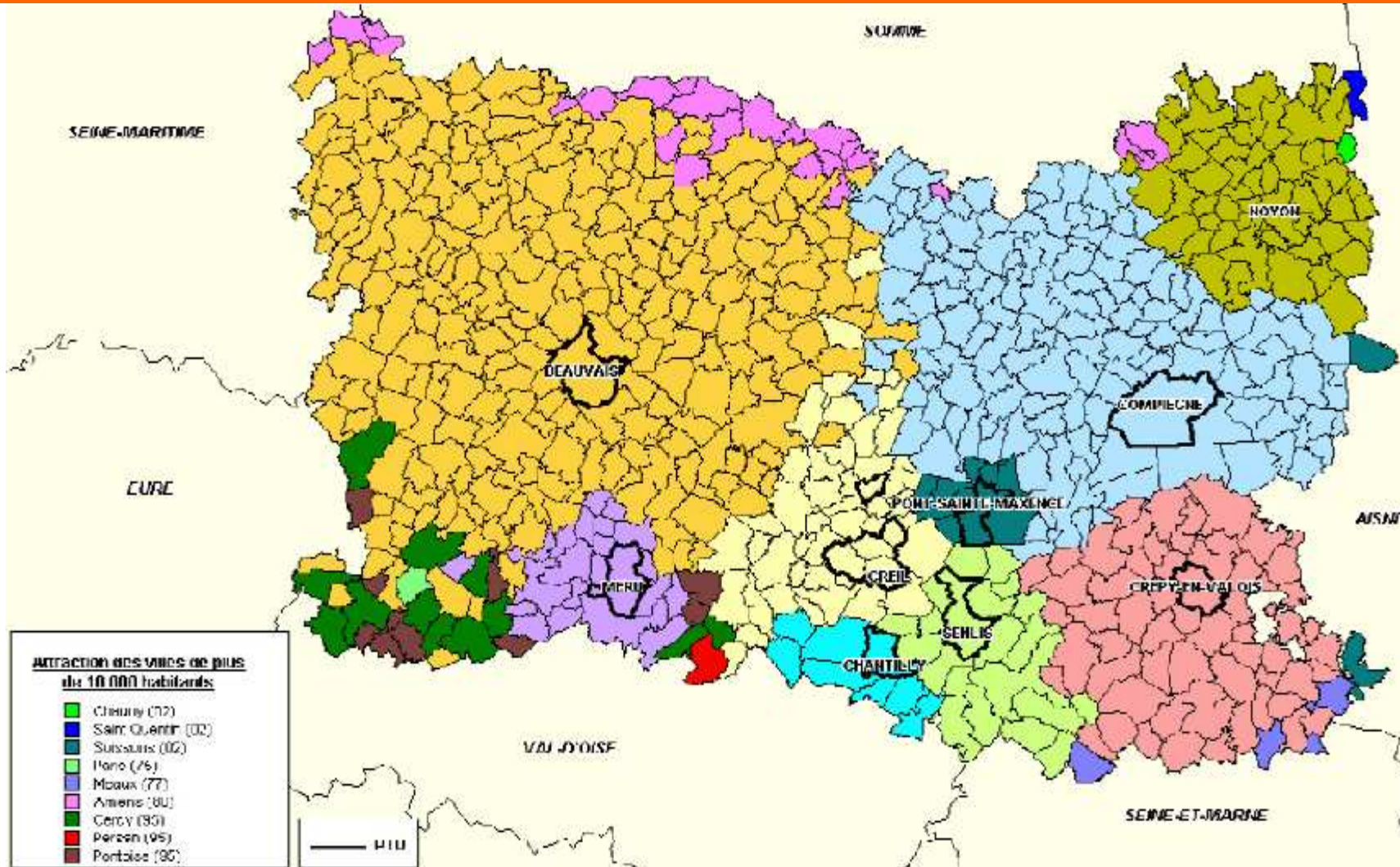
Les bassins d'emploi principaux (*Beauvais, Creil, Compiègne, Senlis, Crépy, Clermont*) drainent au quotidien des **populations migrantes** de plus en plus nombreuses et de plus en plus éloignées de leur lieu d'habitation. Les statistiques annuelles de l'INSEE Picardie confirment la croissance démographique des communes de moins de 10 000 habitants dans l'Oise.

Une nécessité :

- Répondre aux nouveaux besoins de mobilité des populations
- Mieux relier les agglomérations avec leur couronne périurbaine et rurale
- Offrir une alternative à la voiture individuelle



LES BASSINS DE VIE DE L'OISE



A chaque couleur correspond l'attraction majoritaire d'une ville centre de l'Oise (à l'exception de quelques communes frontalières tournées majoritairement vers une ville extérieure). On constate l'existence de bassins de vie d'extension géographique variable.

Les compétences statutaires du SMTCO

- **Coordonner les services de transports** organisés par les AOT compétentes, membres du syndicat, dans un but d'intermodalité (amélioration des correspondances horaires train/car/bus/minibus).
- **Mettre en place un système d'information multimodale** complété d'une centrale de réservation pour les services de transports à la demande et d'une centrale de covoiturage.
- Favoriser la création d'une tarification coordonnée et de titres de transport uniques ou unifiés.
- Apporter un concours financier à la mise en œuvre par ses membres, ou leurs partenaires délégués par convention, de nouveaux services de transports en commun ou l'amélioration de services existants présentant un intérêt syndical.
- Développement et mise en œuvre de coopérations avec les AOT des régions et départements limitrophes.

Chaque autorité organisatrice reste compétente pour l'organisation de ses transports collectifs.

Le syndicat mixte a été créé uniquement pour les « plus » : la coordination, l'information multimodale et l'aide financière au développement d'une offre complémentaire de transport collectif.



Instances de gestion du Syndicat Mixte de l'Oise

Une structure légère minimale de gestion (4 à 5 fonctionnaires mis à disposition par les collectivités membres) avec un organe délibérant et des instances consultatives :

- **Le Comité syndical** : organe délibérant, composé des représentants des AOT adhérentes (25 élus locaux). Les délibérations sont adoptées à la majorité des 2/3.

- **Le Bureau** :

PRESIDENT : M. François FERRIEUX

Un vice-Président par collectivité adhérente.

Des organes de travail consultatifs :

- **Comité des partenaires du transport public** (représentants des associations d'usagers, représentants des transporteurs, représentants des organisations syndicales locales des transports collectifs, associations de personnes handicapées)
- **Comité des Elus locaux** (intercommunalités associées par convention)
- **Comités de Bassin de vie** (acteurs économiques, socioculturels)
- **Comité technique des directeurs des structures adhérentes**



Une recette nouvelle : le Versement Transport additionnel -VTa

Le SMTCO dispose d'un moyen financier prévu par la loi SRU du 13 décembre 2000 :

le versement transport additionnel (VTa) = 10 M€

La création d'un Syndicat Mixte permet d'élargir à l'ensemble du territoire départemental à dominante urbaine le versement transport

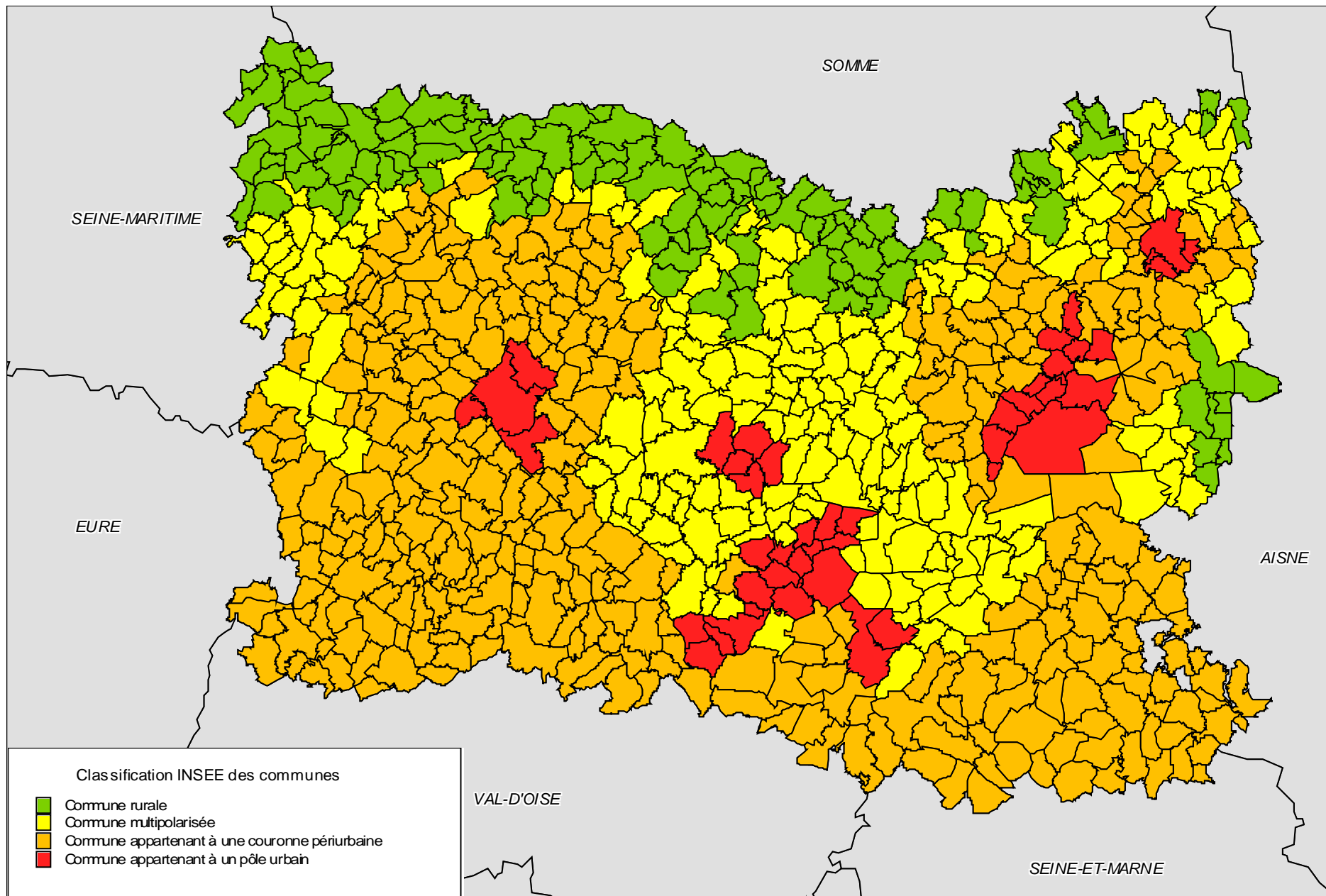
➤ souci d'équité

(Taux légal maximum du VT additionnel = 0,50 %) art L.5722-7 du CGCT

- **Vote à l'unanimité des élus du SMTCO : taux de 0,40 %**
- Avec Taux réduit (0,10 % puis 0,20 %) sur les PTU déjà soumis à un VT urbain (0,60%) afin que le total VT+VTa ne dépasse pas 0,70% en 2007 et 0,80% pour les années suivantes. (Beauvais, Creil, Compiègne, Méru).
- Avec un moratoire (taux à 0%) pour les communes nouvellement incluses dans une Agglomération soumise au VT urbain (28 communes de la CAB et 13 communes de l'ARC).
- Exonération de toutes les communes à dominante rurale (117 communes de l'Oise- classement INSEE).



Zonage du V T additionnel : en vert, communes rurales exonérées du VTa



Objectifs d'amélioration de l'offre dans l'Oise

- Amélioration des connexions entre les différents modes de transport en commun (correspondances horaires train/car/bus)
- Renforcement des liaisons structurantes (grands axes)
- Renforcement des liaisons secondaires (*heures creuses et petites vacances scolaires*)
- Aides à la mise en place de services de Transport à la demande dans les zones périurbaines et rurales (TAD)
- Rabattement sur gares (et sur lignes de cars)
- Création d'une Centrale d'information voyageurs multimodale
- Création d'une Centrale de covoiturage
- Tarification unifiée et attractive



Le SMTCO, SES PREMIERES REALISATIONS

- **1er octobre 2007** : attribution de subventions aux AOT développant leur offre de transport en correspondance avec les autres modes de transports collectifs (intermodalité) : **nouvelles dessertes** de CAB, ARC, CG, Pass thelle Bus et **renforcement des horaires et des fréquences**
 - + 257 000 km suppl/an (renforcement des lignes interurbaines du CG pour les salariés)
- **6 Décembre 2007** : Ouverture d'une centrale de covoiturage :
« www.covoiturage-oise.fr »
- **1er février 2008** : Création d'un portail internet et d'une plateforme téléphonique d'information multimodale à l'usage des voyageurs et réservation des TAD: « www.OISE-MOBILITE.fr » et N°AZUR 0810 60 00 60
- **Années 2008/2009** : attributions de subventions aux AOT membres pour :
ex : création ligne interurbaine Compiègne/Senlis en correspondance avec ligne régionale Creil/Roissy, ligne express régionale Beauvais/Amiens, passage à tarification unique à 2€ en interurbain, Kiosque et information multimodale sur parvis gare Creil, études déplacement ARC, CAB, Chantilly, Crépy, Senlis, pôle intermodal avec aire de covoiturage sur parking près gare de Compiègne, etc...
- **PROJET SISMO** (système intégré de services à la mobilité) : en cours de dialogue compétitif pour début de réalisation en 2010 (calcul d'itinéraire, billettique).

Transport à la demande (TAD): subventions du SMTCO

Compléter l'offre actuelle des lignes régulières en vacances scolaires et en heures creuses, créer de nouvelles dessertes en zones peu denses ou non desservies actuellement, par des services mini-bus ou des taxis, avec rabattement vers les gares, points d'arrêts de cars ou des pôles de services.

- Participation financière du Syndicat mixte pour aider à mettre en place des TAD et/ou à pérenniser des TAD existants
- Mise à disposition de la Centrale téléphonique OISE MOBILITE pour la réservation



Une couverture de 4 000 habitants par minibus
- 5 bourgs centres et 3 gares desservies (Chambly, Mouy, ST Sulpice)
700 passagers par mois
Déplacements occasionnels et rabattement sur gare



Autres exemples dans l'Oise :

TAD autour de Compiègne :



- Utilisation des taxis locaux
- Une couverture de 10 000 habitants
- 501 personnes par mois en moyenne
- 5 lignes virtuelles, 57 points d'arrêt

TAD CC des Sablons :



- Une offre de service par minibus
- 58 points d'arrêt en ville
- 21 communes desservies
- desserte ZA de Méru



Création d'une Centrale d'information multimodale

- Constat de la méconnaissance des réseaux de transports collectifs existants

➤ Pour favoriser l'usage des transports en commun : **développer l'Information aux Usagers par la création d'une Centrale multimodale.**

Une Centrale d'information multimodale est une plateforme téléphonique et internet qui regroupe dans une même base de données **toutes les indications sur les lignes ferroviaires, sur les réseaux de car desservant les villes du département ainsi que sur les circuits de bus urbains.**

Cette centrale fait également fonction de **centrale de réservation pour les TAD.**

OUVERTURE le 1er février 2008

« www.OISE-MOBILITE.fr »

et n° AZUR 0810 60 00 60



Création d'une Centrale de covoiturage : « covoiturage-oise.fr »

Inciter au
covoiturage, c'est
bien
le faciliter, c'est
mieux !



A la fois, centrale téléphonique et portail internet, **une Centrale de covoiturage** permet de mettre en relation les conducteurs et les passagers, dans le cadre d'une charte de bonne conduite, et de partager les frais de carburants.

Depuis la forte hausse des carburants, les collectivités qui ont ouvert des Centrales ont enregistré 30 % de fréquentation en plus (ex : Covoiturage en Finistère et en Essonne, « Tandem » à la CA de Châlons-sur-Saône)

CREATION du site « www.covoiturage-oise.fr »
ou appel téléphonique au n° vert (gratuit depuis un fixe) : 0805 66 00 60
le 6 décembre 2007 : GRATUIT

Possibilité offerte de covoiturer entre salariés d'un même établissement ou zone d'activités.





Passez au Covoiturage

N° Vert 0805 66 00 60

APPEL GRATUIT depuis un poste fixe

covoiturage-oise.fr

SITE GRATUIT

OISE Mobilité
Syndicat Mixte des Transports
Collectifs de l'Oise

*Préservez
notre environnement*
AVEC LE SOUTIEN DE L'ADEME

OISE Mobilité
Syndicat Mixte des Transports
Collectifs de l'Oise

**Se déplacer dans l'Oise :
tous les horaires des
transports**



Du lundi au samedi, de 7h30 à 20h
Dimanche et jours fériés, de 10h à 20h

N°Azur 0 810 60 00 60

Prix d'appel local depuis un poste fixe

www.oise-mobilite.fr

RETOUR D'EXPERIENCE : le SMTCO joue un rôle de fédérateur et de catalyseur

- **Fédérateur** : au départ, 6 collectivités locales ont adhéré. Deux ans après sa création, le SMTCO regroupe les treize autorités organisatrices de transport présentes sur le territoire départemental.
- **Catalyseur** : développement des réseaux de TC dans l'Oise et de l'information voyageurs.
 - deux collectivités dans l'Oise se sont érigées en AOT (CC pierre-sud-Oise et commune de Noyon) et ont adhéré au SMTCO.
 - Un TAD nouveau a été mis en place et deux autres sont en cours;
 - Un réseau urbain a été créé à NOYON.
 - Multiples améliorations de lignes, avec prise en compte de l'intermodalité trains/cars/bus.
 - Augmentation d'appels sur la centrale OISE-Mobilité.



SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE (SMTCO)

Président du SMTCO : M. François FERRIEUX

**Siège social : 1, rue Cambry
60 024 BEAUVAIS cedex
tel 03 44 10 70 64**

Adresse géographique : 1, rue des Filatures
Espace St QUENTIN
2^{ème} étage
60000 BEAUVAIS

Vos correspondants : Mme PICARD Véronique
M. BUI Vincent
Mme BOUREILLE Mélanie
M. DALEST Julien

